



direction
départementale
de l'équipement
Charente-Maritime

service Sécurité et Gestion
des Risques
1910
Prévention des Risques

REVISION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DES COMMUNES RIVERAINES DE LA CHARENTE, DE SAINTES A LA LIMITE AMONT DU DEPARTEMENT

COMMUNE DES GONDS

INONDATION PAR DEBOREMENT DIRECT DU FLEUVE CHARENTE


ZONAGE REGLEMENTAIRE

Echelle : 1/5 000

Prescrit par arrêté préfectoral du 1er août 2009
Arrêté préfectoral d'enquête publique du 13 novembre 2008
Enquête publique ouverte du 1er décembre 2008 au 5 janvier 2009
Approuvé par arrêté préfectoral du 31 décembre 2009



SEPTEMBRE 2009



LEGENDE

- Zone rouge R1
- Zone rouge R2
- Zone orange
- Zone bleue
- Centre urbain
- Limite de la zone inondable de l'événement de référence
- Limite de la zone des hauteurs d'eau supérieure à 0.50m
- Limite de la zone des hauteurs d'eau supérieure à 1m
- Isocote de l'événement de référence
- 7.86 Cote de référence